

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°26-DP008

Nature de l'acte : 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics

Objet : travaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable et voirie, secteur Picoly, commune de Valserhône - commune déléguée de Chatillon-en-Michaille (Marché 202509) - Approbation de l'avenant n°01

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement portant sur les travaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable et voirie, secteur Picoly, commune de Valserhône - commune déléguée de Chatillon-en-Michaille (Marché 202509), notifié le 13 octobre 2025, au Groupement FAMY TP/EUROVIA (mandataire FAMY TP), pour un montant de 978 985,70 € HT soit 1 174 782,84 € TTC,

CONSIDÉRANT que le groupement FAMY TP/EUROVIA a ouvert un compte commun de groupement ultérieurement à la notification du marché ; qu'il convient en conséquence de le prendre en considération par avenant,

CONSIDÉRANT que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'avenant n°01 au marché portant sur les travaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable et voirie, secteur Picoly, commune de Valsershône - commune déléguée de Chatillon-en-Michaille (Marché 202509), tel que joint en annexe.

ARTICLE 2 : de signer ledit avenant n°01 et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsershône, le **25 FEV. 2026**

Le Président,
Patrick PERREARD

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le : **25 FEV. 2026**

25 FEV. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°01

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou entité adjudicatrice)

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE
35 rue de la Poste
Châtillon en Michaille
01200 VALSERHÔNE CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement FAMY TP/EUROVIA

Mandataire :

FAMY TP
415 rue de la Poste
Chatillon-en-Michaille
01200 VALSERHÔNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**Travaux eaux pluviales, eaux usées, eau potable et voirie, secteur Picoly, commune de Valserhône -
commune déléguée de Chatillon-en-Michaille
(Marché 202509)**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 13/10/2025

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 30 semaines.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 978 985,70 €
- Montant TTC : 1 174 782,84 €

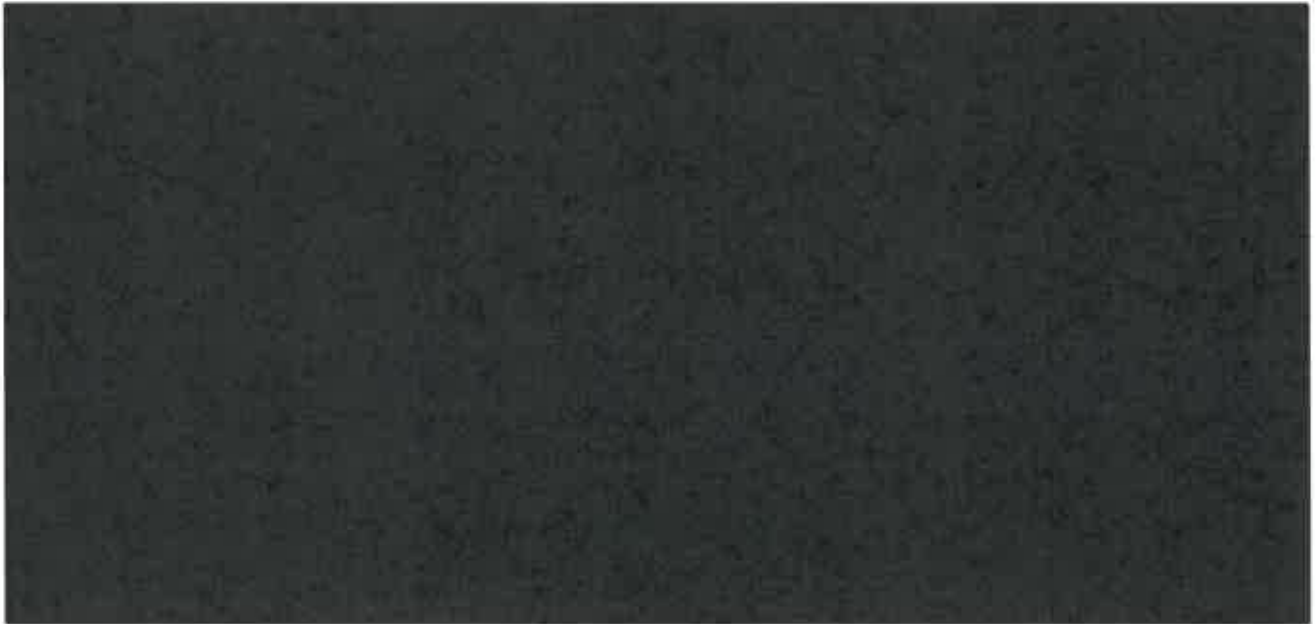
D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Objet : Ajout d'un RIB de compte commun de groupement

Le groupement FAMY TP/EUROVIA a ouvert un compte commun de groupement ultérieurement à la notification du marché. Il convient en conséquence de le prendre en considération par avenant :



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Valserhône, le

Signature
(représentant du Pouvoir Adjudicateur)

**Le Président
Patrick PERREARD**

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :

